

COMMUNAUTE DE COMMUNES "DES TROIS RIVIERES"

Date de convocation : 21.10.2010 Date d'affichage : 22.10.2010

Nombre de Membres en exercice : 50

Présents : 44

Votants : 44

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix le trois novembre à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Jean-luc CORNIERE, Président.

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
AUFFAY	Christian SURONNE	P	Eric BOULAY	P	Andrée LELIEVRE		Gérard LARCHER	
BEAUTOT	Jean-François DUCLOS	P	Pierre BEAUCAMP	P	Francine SLODOWNIK		Raynald VATIGNEZ	
BEAUVAIL EN CAUX	Philippe WEMAERE	P	Fabrice DUBUS	P	Bertrand MARTIN		Damien LEVACHER	
BELLEVILLE EN CAUX	Denis GUILLEBERT	P	Patrick FREMONT	P	Jean-Noël TEXIER		Olivier HALBOURG	
BERTRIMONT	Jean-Luc CORNIERE	P	Claude OUINE	P	Renée MASSELINE		Jean-Marc DAVID	
BIVILLE LA BAIGNARDE	Chantal FURON BATAILLE	P	Jean-Marie TABESSE	P	Patrick COURTOIS		Dominique DEMOUCHEY	
CALLEVILLE les 2 Eglises	Christophe COLOMBEL	P	Sébastien CARE	P	Gilles BEUZELIN		Dany POULET	
ETAIMPUIS	Hubert DAUMALLE	P	Michel PILON	P	Monique TARDIF		Annie JOURDAIN	
FRESNAY le LONG	Jean-Pierre LECLERC	P	Pascal MENDY	A	Hervé DELESQUE		Marie-Claude DORMEVAL	
GONNEVILLE S/Scie	Jean-Claude LIARD	P	Jean-Luc LEJEUNE	P	Williams DELARUE		Jeannine MALLET	
GUEUTTEVILLE	Gilbert GOHE	P	Marie-France BEAUCAMP	P	Françoise LAURENT		Yvon LEBOURG	
HEUGLEVILLE S/Scie	Benoît CAILLET	P	Eusèbe HOAREAU	P	Nicolas CLERAUX		Robert LACAILLE	
IMBLEVILLE	Jean-Pierre PAILLETTE	P	Daniel RECHER	E	Robert VEGAS		Denis LUCE	P
LA FONTELAYE	Caroline DUPUY	A	Annick CATEL	P	Jeanine FOUCOURT		Gérard DEMOTTAIS	
MONTREUIL en CAUX	Bertrand MARECHAL	A	Philippe MEUNIER	P	Victor BOUCHER		Jean-Jacques BAYEUL	
SEVIS	Gérard NOURRICHARD	P	Mireille BERRIT	P	Patrice AUVRAY		Olivier DELAUNAY	
ST DENIS S/ Scie	François POINTEL	E	Claire FLEURY	A	Jean-Claude MADIER		Théophile VANTYGHM	
St MACLOU de Folleville	Michel BOSSELIN	P	Gilbert LETELLIER	P	Jean-Claude MAZIRE		Ginette THIRIOT	
St OUEU du BREUIL	Jean-Marc CAPRON	P	Claude ANQUETIL	P	Christine LE GALL		Didier BEAUCAMP	
ST VAAST DU VAL	Patrice GILLE	P	Luc RENAULT	P	Pascal VANDENBULCKE		Jean-Yves MENU	
ST VICTOR L'ABBAYE	Claude PICARD	P	Roger BENARD	E	Jean-Louis BLANVILLAIN		Michel GUILBERT	P
TOTES	Jean-Marie LEDUC	A	Jean-Yves BILLORE	P	Hervé DELAUNAY		René COLANGE	P
VAL DE SAANE	Gilles PAUMIER	P	Norbert GAINVILLE	P	Jean-Michel TURPIN		Sylvain LASNON	
VARNVILLE BRETTEVILLE	François ROGER	P	Alain JOURDAIN	A	Eric AVENEL		Yvon MOULAI	
VASSONVILLE	Daniel GUICHET	E	Sophie BAUDET	P	Eric LEROND	P	Olivier DUCLOS	

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice DUBUS

Assistaient également à la réunion : Madame Myriam RUFFE, Percepteur et Madame Françoise LAURENT déléguée suppléante de la Commune de Gueutteville.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Le procès verbal de la réunion du 29.06.2010 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 13.10.2010 est distribué à l'ensemble des délégués.

Maison de l'emploi de Dieppe : présentation par Madame PONJON, Directrice, du projet de convention de mise à disposition de moyens en personnels qualifiés et du relais services publics.

A la demande de la CDC, Madame PONJON, Directrice de la Maison de l'Emploi de Dieppe, est venue expliquer aux délégués l'utilité de l'implantation à Auffay d'un relais services publics, le but étant de faciliter les relations des citoyens avec les administrations, notamment en ce qui concerne les prestations sociales et l'aide à l'emploi.

Dans le cadre de la concertation nationale sur les services publics, il est envisagé une labellisation des Relais Services Publics par les services de l'Etat, pour promouvoir la proximité et la qualité des services rendus.

Les services concernés par ces relais peuvent être les ASSEDIC, la CAF, la CPAM, la CRAM, la MSA... Un point multimédia connecté à Internet ou même un équipement de visio-communication pourront être mis à disposition

des usagers. Monsieur SURONNE précise que la Commune d'Auffay s'engage à supporter les frais de fonctionnement du Relais Services Publics sur sa Commune, lequel sera implanté, place de la République, à proximité des bureaux de l'ADMR. L'ouverture est prévue dès le début de l'année 2011 aux jours et horaires suivants :

- le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- le mardi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- le jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- le vendredi de 9 h à 12 h 30

FINANCES

A la demande de Monsieur CORNIERE, Président, Madame RUFFE, Percepteur, apporte des informations sur la fiscalité 2011 .

Le lien suivant <http://www.economie.gouv.fr/tp-cet/> permet aux Communes d'accéder aux tableaux portant simulations des recettes fiscales 2011 à 2015, en sachant que ces tableaux sont provisoires et estimatifs pour, notamment, les raisons suivantes :

- le calcul est effectué à législation constante et ne peut tenir compte des modifications législatives qui seront incluses dans les lois de finances initiales et rectificatives et qui pourraient affecter le calcul de la CFE 2011
- les établissements dont les bases provisoires sont communiquées peuvent encore faire l'objet d'une cessation d'activité ou d'une restructuration avant la fin de l'année 2010, les déclarations non reçues par les services impôt entreprise au 20 août n'ont pu être prises en compte

Ces tableaux estimatifs tiennent compte néanmoins des effets du transfert de l'ex-part départementale de taxe d'habitation au bloc communal.

Madame RUFFE précise qu'il faudra attendre le 1^{er} semestre 2011 pour avoir des informations plus précises et plus fiables sur l'évolution des réformes fiscales.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Gilles PAUMIER, Vice-Président aux Finances.

VOIRIE

Appels d'offres : travaux d'investissement 2010

Par délibération du 29.06.2010, le Conseil Communautaire avait décidé de surseoir au lancement du marché de travaux d'investissement voirie 2010, en attente de la notification de la décision prise par le Département concernant la programmation 2009.

La subvention au titre de 2009 étant obtenue, l'appel d'offres pour les travaux voirie investissement 2010 a été lancé.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur LETELLIER, Vice-Président à la Voirie.

Monsieur LETELLIER précise que la réception des travaux de voirie 2010, en fonctionnement, va intervenir prochainement. Le résultat de ces travaux est satisfaisant grâce à une température adéquate.

Monsieur LETELLIER travaille d'ores et déjà sur les prévisions 2011, en concertation avec les Communes.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les bilans d'activités 2009 de la Mission Locale Rurale du Talou sont distribués à l'ensemble des délégués.

Convention Maison de l'Emploi de Dieppe : « Relais Services Publics »

Suite à la présentation faite par Madame PONJON, Directrice de la Maison de l'Emploi de Dieppe, Monsieur le Président expose :

- une conférence nationale sur les services publics ruraux a été installée en 2005 au niveau national dans l'objectif de mener des réflexions sur l'ensemble de l'offre de service dans les territoires ruraux.

Constatant le foisonnement d'initiatives (maison des services publics, espace rural emploi – formation, ...), il est apparu nécessaire d'unifier les services d'accueil par l'octroi d'un label unique.

A la suite de ces réflexions, le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a souhaité favoriser la création de « Relais Services Publics » en milieu rural. Un Relais est défini comme une structure légère avec un animateur chargé d'accueillir le public et l'orienter vers les services administratifs compétents. Pour être efficace, le Relais doit disposer d'un local visible, d'un personnel qualifié à la fois dans l'accueil et la connaissance de

l'organisation administrative générale. Il doit être relié aux services administratifs par des liaisons informatiques et par des conventions désignant des correspondants.

Considérant que l'espace emploi d'Auffay dont l'ouverture est prévue en janvier 2011 correspond tout à fait au type de structure ainsi défini, la CDC des Trois Rivières va solliciter l'obtention de la labellisation « Relais Services Publics » pour ce service.

Considérant l'intérêt que présente ce dispositif, les Membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité le Président à signer la convention cadre « Relais Services Publics » laquelle est jointe à la présente délibération.

Néanmoins, afin de ne pas faire de doublon avec la prestation actuellement réalisée par la Mission Locale Rurale du Talou, une négociation est en cours afin de diminuer le coût de leur prestation. Ce dossier est à l'étude. Il sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SURONNE, Vice-Président au Développement Economique.

Zone des Trois Rivières : installation de la Société Point Vert

Monsieur SURONNE rappelle que l'acte de vente au profit de la Société SICAP (Point Vert) a été signé le 24.11.2006 avec un délai de construction de 4 ans. A ce jour, la demande de permis de construire n'est toujours pas déposée. Renseignements pris auprès de Monsieur PREVOTAT de Seine Maritime Expansion, la Société SICAP doit nous faire part, dans les prochains jours, de leur décision quant à leur projet de magasin sur notre zone d'activités.

Zone des Trois Rivières : projet de vente d'une parcelle

Monsieur SURONNE informe le Conseil Communautaire qu'un compromis a été signé en août dernier avec la SCI Vautier (Kally-Trans) pour une parcelle de 12.165 m₂ sur la zone des Trois Rivières à Tôtes, afin d'y construire un bâtiment de stockage.

Zone des Trois Rivières : découverte d'une marnière/investigations complémentaires

Monsieur SURONNE rappelle la découverte d'un effondrement sur la parcelle cadastrée ZK150. Une consultation est lancée pour la réalisation d'investigations complémentaires pour diagnostic géotechnique avec émission d'un rapport d'études.

Acte de vente - GEPPEC

Monsieur SURONNE s'étonne que l'acte de cession d'une bande de terrain à l'entrée de la zone d'activités avec l'entreprise Geppec ne soit pas encore signé, cette session permettant d'élargir l'entrée de la zone. Il demande à Monsieur COLANGE, Adjoint au Maire de Tôtes, d'intervenir.

ENVIRONNEMENT

Collecte sélective : points d'apport volontaire – procédure adaptée

Création de 5 emplacements pour PAV sur les Communes de Beauval en Caux, Etainpuis, Montreuil en Caux, St Maclou de Folleville et Val de Saône, entreprise retenue : entreprise S. MALLET des Grandes Ventes pour un montant de 5961.60 € HT.

Subvention Obtenue du département : 2108.00 €.

Collecte sélective : achat de containers – procédures adaptées

Un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour l'achat de 25 colonnes pour PAV, soit 20 nouvelles colonnes avec demande de subvention et 5 colonnes pour remplacer les colonnes vandalisées en 2009 sur les Communes de St Maclou de Folleville et Val de Saône. Cet appel d'offres a été déclaré infructueux, le volume utile proposé par les entreprises ne correspondant pas à la demande de la CDC. Il vient d'être relancé. La subvention obtenue du Département pour l'achat des 20 colonnes s'élève à 5.700.00 €.

Sinistre suite à vandalisme

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que pour les 2 containers détruits suite à des actes de vandalisme sur la Commune de St Maclou de Folleville, les parents de l'auteur de cet acte de vandalisme se sont engagés à régler le solde à la charge de la CDC, déduction faite de l'indemnité d'assurance, soit un solde dû de 1443.00 €. A réception du règlement de la totalité de cette somme, la plainte sera retirée.

Les Membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité. Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Décision budgétaire modificative : budget ordures ménagères

Les Membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de prendre la délibération budgétaire modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Article 60632 (5 colonnes PAV) 8.000.00 €

Recettes

Article 7788 (remboursement Assurance + parents) 2.400.00 € + 1.443.00 € (3.843.00 €)

Article 70611 (redevances) 4.157.00 €

Investissement

Dépenses

Article 2128-0077 (emplacements) 7.200.00 €

Article 1323-0077 (subvention Département) - 3.200.00 €

Article 1641-0077 (emprunt) 10.400.00 €

Avenant au contrat de reprise de collecte sélective avec UPM Chapelle Darblay

Le contrat de reprise de collecte sélective « des papiers recyclables des ménages » signé avec UPM Chapelle Darblay a pris fin au 01.10.2010.

Les Membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité de signer un avenant à ce contrat pour la période du 01.10 au 31.12.2010, en attente du résultat de l'appel d'offres de collecte sélective, le marché actuel prenant fin au 31.12.2010.

Selon le résultat du marché, le tri du papier sera soit supporté par la CDC ou réalisé par UPM.

Actuellement, la CDC prend à sa charge le tri du papier avec une participation financière d'UPM s'élevant en moyenne à 47 € la tonne en 2009.

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant au contrat correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Contrat ADELPHE

Un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers dit « barème D » a pris effet au 01.01.2005, ce contrat arrivant à échéance le 31.12.2010. Un nouveau contrat est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de l'agrément d'Adelphe.

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, donnent leur accord pour la signature d'un nouveau contrat avec Adelphe au 01.01.2011.

La signature du contrat Adelphe conditionne le renouvellement des contrats avec les repreneurs, tels que Valorplast, Revipac, Occidental Sea Glass...

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat ADELPHE correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapports d'activité d'IKOS (3) et SMITVAD (2)

Les rapports d'activités 2009 du SMITVAD, de même que les rapports d'activités 2009 d'IKOS concernant la collecte en porte à porte des ordures ménagères, la collecte sélective et la déchetterie sont distribués à l'ensemble des délégués.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur POINTEL, Vice-Président à l'environnement, s'est excusé, étant victime d'une panne de voiture.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

PAYS DIEPPOIS/TERROIR DE CAUX :

Modification statutaire de la CDC des Trois Rivières pour l'adhésion de la CDC à un syndicat mixte : arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral portant modification statutaire de la CDC des Trois Rivières pour son adhésion à un syndicat mixte vient d'être notifié à la CDC et aux 25 Communes adhérentes.

Adhésion de la CDC des Trois Rivières au Syndicat Mixte du Pays Dieppois-Terroir de Caux

Une note portant présentation du projet de création d'un syndicat mixte à l'échelle du Pays est distribuée à l'ensemble des délégués ainsi que le projet des statuts du Syndicat Mixte du Pays Dieppois-Terroir de Caux.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur ROGER, Vice-Président à l'aménagement de l'espace.
Monsieur ROGER précise que seules les CDC Saône et Vienne et CDC Trois Rivières n'ont pas encore délibéré sur la création de ce syndicat mixte.

Vu :

Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et suivants ;
La loi n°95-115 du 04 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, notamment son article 22, modifiée par la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire ;
La loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;
La loi portant engagement national pour l'environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
Le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants ;
L'arrêté préfectoral du 05 septembre 2008 portant reconnaissance du périmètre du Pays Dieppois - Terroir de Caux

Considérant :

- Que l'association du Pays Dieppois Terroir de Caux a été créée pour assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi du contrat de Pays ; a été chargée de la réflexion sur la structure porteuse et de l'élaboration du cahier des charges du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- La nécessité de doter le territoire d'un outil de mise en cohérence des politiques publiques afin d'en conforter la cohésion et de construire un projet de territoire basé sur les principes du développement durable.
- La décision de l'association du Pays Dieppois - Terroir de Caux de ne construire qu'une seule structure pour l'élaboration et l'animation du contrat de Pays et l'élaboration du SCOT.
- Que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés définissent librement les modalités d'organisation du Pays ;
- Que le périmètre du SCOT, d'un seul tenant et sans enclave, bénéficie d'une cohérence correspondant à un bassin de vie, il recouvre celui du Pays Dieppois – Terroir de Caux déclaré par arrêté préfectoral du 5 septembre 2008 ;
- Qu'une structuration du Pays Dieppois - Terroir de Caux en Syndicat Mixte Fermé permettra au mieux de répondre aux ambitions exposées dans la Charte de Développement du pays Dieppois - Terroir de Caux ;
- La décision de l'association d'inviter la Communauté d'Agglomération de Dieppe-Maritime, la Communauté de communes des Monts et Vallées, la Communauté de communes du Petit Caux, la Communauté de communes de Saône et Vienne, la Communauté de communes des Trois Rivières et la Communauté de communes Varenne et Scie à soumettre à leur organe délibérant la création du Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois - Terroir de Caux par l'approbation de ses statuts et du périmètre du SCOT.
- Qu'il est envisagé de créer un Syndicat Mixte Fermé en vue de la gestion du Pays Dieppois - Terroir de Caux, intégrant notamment les aspects administratifs, financiers et l'animation des actions, en vue de contractualiser avec les partenaires, notamment l'Etat, la Région de Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime et en vue d'élaborer, mettre en place et gérer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les études nécessaires à son élaboration sur le même périmètre ;
- Que conformément à l'article L.122-4 du Code de l'urbanisme, seul un syndicat mixte de type fermé peut élaborer un SCOT ;
- Que le Syndicat Mixte fermé remplacera l'Association d'EPCI qui administre actuellement le Pays ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de déterminer le périmètre du Pays Dieppois - Terroir de Caux constitué de la Communauté d'Agglomération de Dieppe - Maritime, de la Communauté de communes des Monts et Vallées, de la Communauté de communes du Petit Caux, de la Communauté de communes de Saône et Vienne, de la Communauté de communes de Varenne et Scie et de la Communauté de communes des Trois Rivières comme périmètre pour le schéma de cohérence territoriale ;
- Décide de solliciter de Monsieur le Préfet la publication de ce périmètre ;
- Décide de créer par délibération concordante de la Communauté d'Agglomération et des cinq Communautés de communes formant le Pays Dieppois - Terroir de Caux, le Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois - Terroir de Caux ;
- Décide d'adopter les statuts du Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois - Terroir de Caux joints à la présente délibération et donc d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays Dieppois - Terroir de Caux ;

Monsieur le Président précise que les délégués du Syndicat Mixte Pays Dieppois-Terroir de Caux seront élus ultérieurement.

SPORT/CULTURE

Travaux : piscine intercommunale des Trois Rivières à Val de Saône – procédure adaptée

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'entreprise retenue pour la mise aux normes de l'installation de traitement d'eau en local technique à la piscine est l'entreprise Hervé Thermique pour un montant de 63.132.49 € HT.

Les travaux seront réalisés durant la fermeture technique de décembre à mi-janvier 2011.

Dotations sport/culture

Par délibération du 16.12.2009, le Conseil Communautaire a décidé d'inscrire la somme de 18.000 € pour attribuer des dotations aux Associations sportives et culturelles, au BP 2010, ces dotations étant attribuées en deux fois.

Par délibération du 29.06.2010, le Conseil Communautaire a décidé d'inscrire la somme de 2.000 € pour attribuer une dotation à l'Office de Tourisme d'Auffay-Trois Rivières en vue de l'opération P'tit Ciné.

Les Membres présents acceptent à l'unanimité d'entériner les décisions de la commission sport/culture pour attribuer les dotations suivantes :

2ème enveloppe demandes de dotations 2010 (budget primitif 2010 : 18.000.00 € TTC)

1ère enveloppe : 10.927.00 €

Solde 7073 € + 2000 € pour OT Auffay/Trois Rivières

ASSOCIATIONS	COMMUNES	DOTATIONS DEMANDEES	MONTANT
TENNIS CLUB	AUFFAY	BALLES DE TENNIS	486,00 €
ASVS	VAL DE SAANE	DIVERS MATERIELS	543,00 €
CLUB DES ANCIENS	AUFFAY	BRACELETS + TAPIS+ ,,,,	334,50 €
UNION SPORTIVE	AUFFAY	TRACEUSE	450,00 €
ASS. CULTURELLE	VAL DE SAANE	JEUX DE LUMIERE-TABLES-CHAISES	532,60 €
JUDO CLUB	SAINT OUEN DU BREUIL	40 TATAMIS	1 890,00 €
CLUB DE GYM	TOTES	SOUFFLEUR + BALLONS + CHRONO	408,00 €
FOOTBALL CLUB	TOTES	BALLONS + CHASUBLES + CHRONO	1 225,00 €
SCRABBLE POUR TOUS	TOTES	ORDINATEUR PORTABLE	624,67 €
FOOTBALL CLUB	BIVILLE LA BAINARDE	BALLONS+SIFFLETS	568,00 €
CLUB DES SENIORS	CALLEVILLE	CAFETIERE + JEUX	353,41 €
BERTRIMONT LOISIRS	BERTRIMONT	DIVERS MATERIELS	88,83 €
OT AUFFAY-TROIS RIVIERES	AUFFAY	P'TIT CINE + MATERIEL	1 493,80 €
			8 997,81 €

A noter que la dotation pour l'Office de Tourisme d'Auffay-Trois Rivières est de 1.493.80 € et non 2.000 €. La différence, soit 506.20 €, a été remise dans le « pot commun ».

Soirées contées 2011

Monsieur le Président rappelle aux Membres présents que les soirées contées seront renouvelées en 2011, en partenariat avec le Syndicat Mixte Terroir de Caux.

5 Communes sont candidates : Beautot, Beauval en Caux, Gonneville sur Scie, St Vaast du Val et St Victor l'Abbaye, sous réserve de confirmation.

4 Communes devant être retenues, Monsieur GILLE, Maire de St Vaast du Val précise qu'il laissera la priorité à la Commune de St Victor l'Abbaye qui n'a pas encore accueilli de soirées contées, si elle confirme sa candidature.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

Manifestation culturelle 2011

Les Membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité d'entériner la décision de la commission sport/culture pour pérenniser sur 2011 le festival de musique à Auffay.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur GILLE, Vice-Président de la commission sport/culture.

TOURISME

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BILLORE, Vice-Président au tourisme.

Monsieur BILLORE précise que la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme aura lieu le 04 novembre à 20h00. L'ordre du jour étant la préparation de l'opération « Noël avant Noël ».

Une commission tourisme est prévue le 09 novembre.

Le 12 juin a eu lieu l'inauguration du service de location de vélos. Ce service a bien fonctionné avec essentiellement des réservations de touristes venus de pays étrangers.

Les points info-tourisme ont ouvert comme prévu de mi-juin à mi-septembre à Val de Saône et Tôtes. La fréquentation a été faible en raison notamment d'un manque de signalisation.

Monsieur le Président rappelle qu'il a dû annuler la commande des panneaux en août, ceux-ci n'ayant pas été livrés malgré un devis accepté en avril avec une promesse de livraison en juin.

Monsieur GAINVILLE, Maire de Val de Saône, fait part de son mécontentement. Il demande que la signalétique du point info-tourisme sur sa Commune soit adaptée à la signalétique existante.

Monsieur le Président accepte cette demande et propose d'associer Monsieur GAINVILLE à la mise en place de la signalétique.

DIVERS

Attribution de l'indemnité de conseil et de budget à Madame Myriam RUFFE, Percepteur

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif au versement par les Communes et établissements publics locaux de l'indemnité de conseil et de budget aux comptables publics chargés des fonctions de Receveur,

Vu la nomination de Madame Myriam RUFFE, Receveur à la Trésorerie de Tôtes, le 1^{er} juillet 2010,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accorder en totalité à Madame Myriam RUFFE, l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 01.07.2010

- D'accorder à Madame Myriam RUFFE, l'indemnité de budget pour un montant de 45.73 €.

Pour 2010, l'indemnité de conseil sera proratisée entre le comptable sortant (Bruno ANNE) et le comptable entrant (Myriam RUFFE), soit 6 mois chacun.

L'indemnité de budget sera liquidée en faveur de Madame RUFFE à compter de 2011 et pour les années suivantes.

Plan intercommunal de sauvegarde

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de mutualiser les moyens des 25 Communes composant la CDC en y associant les pompiers d'Auffay, Tôtes et St Victor l'Abbaye.

Une réunion sera organisée avec les référents des 25 Communes ayant participé à l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Ce plan intercommunal de sauvegarde doit permettre d'avoir une véritable coordination avec les Communes ; le but étant notamment d'élaborer des listes portant n° de téléphone, matériels... qui pourraient être mis à disposition des Communes sinistrées.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Centres de loisirs : création d'un groupe de travail

Comme annoncé lors de la réunion qui s'est tenue le 22 septembre dernier à Bertrimont, en présence de Madame HURE de la CAF de Dieppe, Monsieur le Président propose de créer un groupe de travail, chargé d'étudier la faisabilité de cette nouvelle prise de compétence, laquelle pourrait être intégrée à la compétence sport/culture ou à la compétence « finances ».

16 Membres sont candidats : Messieurs R. BENARD, J-Y BILLORE, E. BOULAY, B. CAILLET, J-M CAPRON, C. COLOMBEL, J-L CORNIERE, J-F DUCLOS, N. GAINVILLE, P. GILLE, D. GUILLEBERT, G. NOURRICHARD, M. PILON, F. ROGER, C. SURONNE, J-M TABESSE.

Monsieur SURONNE, Maire d'Auffay, demande que Madame Andrée LELIEVRE, Adjointe au Maire d'Auffay et responsable de la commission jeunesse au sein de la commune d'Auffay, participe à ce groupe de travail.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

Modifications des Commissions

A l'unanimité, les Commissions suivantes sont ainsi modifiées :

Aménagement de l'espace - politique du logement et du cadre de vie

Président : Jean-Luc CORNIERE

- Vice-Président François ROGER : Varneville-Bretteville
- **Christian SURONNE : Auffay**
- Eric BOULAY : Auffay
- Pierre BEAUCAMP : Beautot
- Philippe WEMAERE : Beauval en Caux
- **Fabrice DUBUS : Beauval en Caux**
- Claude OUINE : Bertrimont
- Chantal FURON BATAILLE : Biville la Baignarde
- **Jean-Marie TABESSE : Biville la Baignarde**
- Jean-Pierre LECLERC : Fresnay le Long
- Benoît CAILLET : Heugleville sur Scie
- Jean-Pierre PAILLETTE : Imbleville
- Daniel RECHER : Imbleville
- Mireille BERRIT : Sévis
- Claire FLEURY : St Denis sur Scie
- Claude PICARD : St Victor l'Abbaye
- Jean-Marie LEDUC : Tôtes
- Jean-Yves BILLORE : Tôtes
- Sophie BAUDET : Vassonville
- Gilles PAUMIER : Val de Saône / Vice-Président de la Commission des Finances

SPORT ET CULTURE

Président : Jean-Luc CORNIERE

- Vice-Président Patrice GILLE : St Vaast du Val
- Eric BOULAY : Auffay
- Pascal MENDY : Fresnay le Long
- Daniel RECHER : Imbleville
- Gérard NOURRICHARD : Sévis
- Mireille BERRIT : Sévis
- Jean-Marc CAPRON : St Ouen du Breuil
- Michel BOSSELIN : St Maclou de Folleville
- **Gilbert LETELLIER : St Maclou de Folleville**
- Luc RENAULT : St Vaast du Val
- Roger BENARD : St Victor l'Abbaye
- Norbert GAINVILLE : Val de Saône
- Gilles PAUMIER : Val de Saône / Vice-Président de la Commission des Finances

Questions et informations diverses

Monsieur ROGER, Vice-Président à l'aménagement de l'espace, rappelle qu'une réunion se tiendra le mardi 16 novembre à 18h00 à Varneville-Bretteville ayant pour ordre du jour la loi SRU (Solidarité et Renouvellements Urbains) et la Défense incendie (règles à respecter).

La commission développement économique est fixée au vendredi 26 novembre à 18h30, juste avant la commission finances fixée à 19h00.

Monsieur DAUMALLE, Maire d'Etampuis, demande s'il serait possible de faire une commande groupée de sel pour la voirie pour le prochain hiver. Monsieur LETTELLIER propose qu'une entreprise livre le sel et que les communes intéressées aillent elles-mêmes le chercher, à un endroit qui reste à déterminer. La facturation restant à la charge des Communes.

Monsieur CAILLET, Maire d'Heugleville sur Scie, propose que chaque Commune désigne un référent, chargé d'aider et de conseiller les administrés pour la mise en service de la TNT.

Monsieur le Président accepte de mettre une salle à disposition de ce groupe de travail pour une réunion avec France Télé Numérique et la presse.

Monsieur le Président ayant laissé la parole à chaque Vice-Président, invite les Membres présents à signer la feuille de présence et le registre.

La séance est levée à 20H00.

Le Président,
J-L CORNIERE